

Un accord sur les minima ambitieux sur proposition Force Ouvrière

La proposition Force Ouvrière

Les négociations portant sur la revalorisation des minima s'avèrent particulièrement compliquées dans notre branche professionnelle. Les augmentations différenciées, l'inclusion de la rémunération du travail de nuit non quantifiée et les échecs successifs, ont entraîné un tassement des grilles, rendant cette dernière obsolète.

Comment considérer une grille pertinente dès lors que nous sommes dans l'incapacité de chiffrer la rémunération du travail de nuit, ou que les différents indices fusionnent ou ne sont plus séparés que de 1€ ? Historiquement, l'écart entre les différents indices évoluait de manière quasi exponentielle, en fonction de l'évolution professionnelle du salarié. Ce n'est aujourd'hui plus le cas, pour les indices se situant en deçà de 120. Au-delà, nous nous situons toujours dans l'esprit initial des grilles de minima.

Force Ouvrière considère que le changement d'indice est, pour le salarié, une véritable évolution professionnelle, et qu'en conséquence elle doit se traduire par une revalorisation de salaire substantielle.

A la mise en place des grilles de minima conventionnels, l'esprit qui a présidé aux débats a permis la mise en place d'un salaire minimal d'embauche à hauteur du SMIC majoré de 4%. Cette notion a aujourd'hui totalement disparu et les premiers niveaux se retrouvent en deçà du salaire minimum.

Forts de ce constat, nous avons réfléchi à une approche nouvelle permettant une action correctrice sur les différents problèmes cités en préambule qui, nous le pensons, fluidifieront et faciliteront les négociations futures. Ce n'est qu'à ce prix que la branche pourra enfin se remettre sur les rails dans le cadre d'un sujet majeur en termes de relations sociales et qui en conditionne beaucoup d'autres.

A cet effet, Force Ouvrière a proposé une revalorisation des minima identiques pour l'intégralité des indices, assortie d'une majoration additionnelle et correctrice pour les indices inférieurs à 130, et la fixation d'un plancher minimal entre deux indices différents.

Voici, en substance, la présentation de notre réflexion par le biais d'un tableau chiffré :

| Indices | Minima actuels | Majoration 1,2% | Majoration Additionnelle et correctrice | Total augmentation | Palier minimum indice avec le précédent |
|---------|----------------|-----------------|---|--------------------|---|
| 100 | 1480,27 | 1498,03 | 1505,52 | 1,2% + 0,5% | |
| 105 | 1480,27 | 1498,03 | 1520 | 1,2% + 1,48% | 10 |
| 110 | 1481,26 | 1499,03 | 1540 | 1,2% + 2,76% | 15 |
| 115 | 1487,78 | 1505,63 | 1565 | 1,2% + 4,05% | 20 |
| 120 | 1552,45 | 1571,07 | 1595 | 1,2% + 1,61% | 25 |
| 130 | 1634,53 | 1654,14 | | 1,2% | 35 |
| 135 | 1697,39 | 1717,75 | | 1,2% | 50 |
| 140 | 1760,26 | 1781,38 | | 1,2% | 60 |
| 150 | 1885,99 | 1908,62 | | 1,2% | 60 |
| 155 | 1948,81 | 1972,20 | | 1,2% | 60 |
| 160 | 2011,70 | 2035,84 | | 1,2% | 100 |
| 175 | 2189,45 | 2215,72 | | 1,2% | 200 |
| 180 | 2251,99 | 2279,01 | | 1,2% | 60 |
| 190 | 2377,10 | 2405,62 | | 1,2% | 100 |
| 200 | 2499,45 | 2527,44 | | 1,2% | 150 |
| 230 | 2877,55 | 2912,08 | | 1,2% | 280 |

L'intégralité des mesures proposées dans cette grille sont destinées à corriger les problèmes actuels :

■ En vert, nous retrouvons les montants des minima applicables.

■ En bleu, figure l'augmentation lisse et uniforme entre toutes les catégories de personnel.

■ En rouge, les mesures correctrices destinées à aérer l'écart entre les différents indices.

■ En violet, l'écart minimum entre catégories en deçà desquels il ne sera pas possible de déceindre.

Nous devons sortir de la logique qui jusqu'à présent a présidé à toute négociation sur la revalorisation des minima. **Effectivement, cela impliquait un effort tout spécifique sur les plus bas indices mais qui a du sens en terme de justice sociale.**

Notre proposition était bien évidemment négociable en son quantum, et le plus important aujourd'hui est de disposer d'une méthode permettant la résolution de l'intégralité des problèmes relatifs aux minima en une seule et même fois. C'est donc, à notre sens cette philosophie et cette méthode qui s'avèrent déterminantes pour le futur de la Branche.

En appliquant cette méthode, il n'y aura plus besoin d'opérer d'augmentations différenciées, et nous pourrions repartir sur une logique d'augmentation identique pour l'intégralité des salariés. Nous considérons également que le travail de nuit doit faire l'objet d'une négociation spécifique, de manière à ce qu'aucune interaction ne vienne parasiter les négociations sur les minima.

Voici en substance les éléments que Force Ouvrière désirait porter à la négociation.

La négociation du 14 décembre

Lors de la paritaire du 14 décembre, Casinos de France a décidé de maintenir sa proposition refusée lors de la paritaire précédente, ce qui en dit long sur la volonté réelle d'aboutir dans un cadre négocié. De son côté, **Casino Modernes de France a introduit une nouvelle proposition, reprenant stricto sensu les mécanismes introduits par Force Ouvrière.**

Après des débats concernant les montants, un point d'équilibre a été trouvé. En conséquence, Casinos Modernes de France a rédigé une proposition finale que nous avons décidé de signer. En voici le détail :

Les 4 premiers indices sont revalorisés mensuellement :

⇒ Inclus l'augmentation du SMIC de + 1,24 % au 1^{er} janvier 2018 : 24,73 € pour le niveau 100 / 34,73 € pour le niveau 105 / 43,74 € pour le niveau 110 / 47,22 € pour le niveau 115.

⇒ Hors augmentation du SMIC : 6,53 € pour le niveau 100 / 16,53 € pour le niveau 105 / 26,53 € pour le niveau 110 / 36,53 € pour le niveau 115.

Une grande majorité de salariés se situe sur ces 4 premiers indices qui ont subi, depuis plusieurs années, un tassement régulier pour arriver à la fusion des 3 premiers début 2017, rattrapés par le SMIC. **Même si les taux restent insuffisants, nous avons impulsé la décontraction de ces premiers indices en restaurant un écart minimum entre eux.** Les autres indices sont revalorisés de 1,2 %.

Par cet accord soumis à signature par Casinos Modernes de France, nous inversons le tassement et obtenons une revalorisation des salaires.

Il reste encore du travail, mais nous avons assurément donné un nouveau souffle et une nouvelle impulsion aux négociations portant sur les minima conventionnels. **Cette nouvelle approche améliore la situation des bas salaires, et présidera aux prochaines négociations. Le but est bien évidemment d'optimiser ce fonctionnement empreint de justice sociale.**

Force est de constater que le travail et la novation restent des moteurs de la construction d'un modèle social. Nous sommes fiers de revendiquer la paternité de cet accord en démontrant, s'il en était besoin, que Force Ouvrière, par son travail acharné, est un acteur incontestable de l'amélioration du sort des salariés.

La Section Fédérale profite également de ce premier JEC de l'année pour de vous présenter ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Claude FRANÇOIS
Secrétaire
de la Section fédérale



Jean-Christophe TIRAT
Secrétaire fédéral
Tél. : 01 48 01 91 88
casinos@fecfo.fr

